



AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement no. 287-2025 qui vient modifier le règlement de lotissement no. 158-2018.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné comme suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 1er décembre 2025, le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant:
 - **RÈGLEMENT NUMÉRO 287-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 158-2018 AUX FINS DE PRÉVOIR DES SUPERFICIES ET LARGEURS MAXIMALES POUR LES LOTS RÉSIDENTIELS DESSERVIS**
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu à l'Hôtel de Ville de la municipalité, au 287, rue Marchand à Saint-Victor le jeudi 11 décembre 2025 à 16h.

Au cours de cette assemblée, le Maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Une copie du projet de règlements peut être consultée à l'Hôtel de Ville de la municipalité, au 287, rue Marchand à Saint-Victor du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.
4. Le règlement no. 287-2025 modifiant le règlement no. 158-2018 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Victor, le 2 décembre 2025

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit, à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site web de la municipalité <https://www.st-victor.qc.ca> onglet municipalité/administration/avis public en date du 2 décembre 2025.

Carole-Anne Jacques
Directrice générale et greffière-trésorière